



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 84367

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la télérelève. La relève à distance des compteurs d'eau par voie hertzienne a fait son entrée dans les foyers français, notamment dans certains quartiers de la ville de Paris. Il souhaiterait connaître les avantages pour les particuliers et les collectivités de la télérelève ainsi que les objectifs prévisionnels de l'évolution du taux de télérelève.

## Texte de la réponse

Pour l'utilisateur, la relève à distance des compteurs d'eau par voie hertzienne permet une facturation basée sur la consommation réelle tout au long de l'année et non sur la base d'estimations. Il faut noter également que l'utilisateur n'a plus à être présent pour les relevés. Le système permet de mettre à disposition de nouveaux services en matière de suivi de la consommation, comme la possibilité de consulter l'historique de la consommation journalière réelle via un site Internet dédié ou des alertes par SMS en cas de consommation anormale ou suspicion de fuites. De façon générale, la télérelève favorise l'adoption d'un comportement écoresponsable en informant les usagers de leur consommation en temps réel. Pour les gestionnaires de réseau (collectivités, gestionnaires de parcs immobiliers ou de sites industriels), la télérelève permet une meilleure surveillance : la détection des fuites et le suivi des rendements sont en effet facilités par le suivi en continu du fonctionnement et de la performance des réseaux. Elle permet également de superviser en temps réel les consommations. Pour les collectivités, la télérelève permet également de mettre en place une politique de tarification saisonnière si nécessaire. En 2009, sur 20 millions de compteurs installés en France, 6 millions étaient équipés d'un système radio, dont 10 % en réseau fixe. Le rythme de déploiement ne fait que s'accélérer : 200 000 compteurs ont été équipés en 2009, 250 000 en 2010. La télérelève devrait progressivement devenir le standard en matière de comptage d'eau. À titre d'illustration, le contrat de délégation de service public attribué à Véolia Eau par le syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), prévoit l'introduction d'un nouveau service de télérelevé des compteurs. Il sera déployé sur la totalité du parc de compteurs en 5 ans, soit entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2015.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84367

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Travail, solidarité et fonction publique

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 juillet 2010, page 8071

**Réponse publiée le** : 1er mars 2011, page 1992